Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230510-2023BU0510AF1-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 mai 2023

Date de publication : 12/05/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/04/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 mai 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Stéphane VILLAIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230510-2023BU0510AF1-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Contexte

Vu la délibération du Bureau du 11 octobre 2019 créant un emploi fonctionnel de direction,

Considérant que, suite à la demande de disponibilité, au 1er juin 2023, du directeur général des services après sa réintégration mettant fin à son détachement, le poste de direction sera vacant,

Considérant que pour les besoins du Syndicat mixte, il convient de procéder à une restructuration des services conduisant à la suppression de l'emploi fonctionnel de direction ;

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, décide :

- de supprimer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (à temps complet) d'un syndicat mixte à compter du 1er juin 2023,
- de créer un poste d'ingénieur hors classe à la même date ;
- de donner pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

SYNDICAT MIXTE NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT